



## Élection à la Commission Administrative Paritaire des attachés de l'Insee CAP n°3



Les élections qui se tiendront du 29 novembre au 6 décembre 2018 aux ministères des finances pour la première fois par vote électronique, seront une période importante pour les agents de la Fonction Publique. Désormais, « CLIQUER C'EST VOTER » pour l'ensemble des agents de l'Insee . Cette élection est primordiale car elle vous permet, dans ce cadre précis, de vous prononcer pour les représentants du personnel de votre commission administrative paritaire, celle des Attachés. Les compétences des CAP restent inchangées à ce jour.

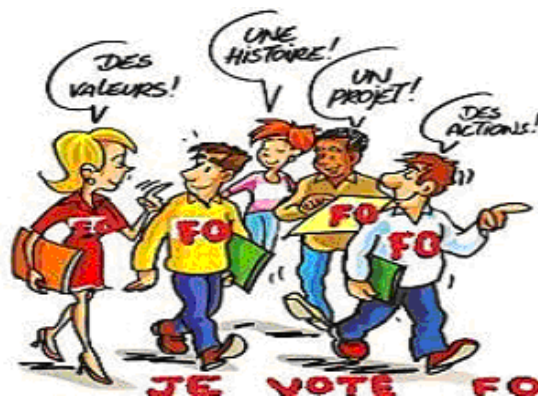
C'est en CAP que se décide le déroulement de votre carrière individuelle.

Les représentants élus dans cette instance seront chargés de négocier et de se prononcer sur les mutations géographiques, les promotions.

SEULS les représentants Force Ouvrière défendent, dans le cadre des CAP de mutations, le rapprochement de conjoint - que celui-ci travaille dans le secteur public ou privé - et les problèmes familiaux ou personnels.

Au cours du prochain mandat, vos représentants FO-Insee en CAP et leurs experts s'attacheront à :

- ⇒ Revendiquer l'égalité de traitement de tous les attaché-e-s quelque soit leur mode de recrutement.
- ⇒ Défendre la possibilité d'avoir une carrière diversifiée dans son établissement d'affectation initiale.
- ⇒ Défendre la possibilité d'obtenir des formations complémentaires tout au long de leur carrière.
- ⇒ Revendiquer une reconnaissance systématique des attaché-e-s qui occupent des fonctions supérieures à leur grade.
- ⇒ À négocier des postes supplémentaires à la promotion.
- ⇒ Être à l'écoute de vos préoccupations



Voter pour Force Ouvrière c'est favoriser le pluralisme syndical au sein des CAP et permettre la diversité des idées.

***Nous nous engageons à poursuivre nos actions pour améliorer votre carrière en revendiquant :***

- une augmentation des taux de promotions pour l'avancement de grade,
- une carrière sans barrage et l'accès au grade supérieur dès que les agents remplissent les conditions statutaires,
- un redressement de la pente de carrière par la réduction de la durée des échelons,
- une augmentation significative des possibilités de promotion de corps aidée par un véritable plan ministériel de qualification,
- un rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice,
- l'intégration des primes dans le traitement indiciaire,
- le maintien des primes pour les agents en arrêt maladie pour les périodes supérieures à 3 mois,
- le passage automatique au grade ou corps supérieur 6 mois avant la cessation d'activité.

Grade	Échelon	Durée moyenne dans l'échelon	Chevron	Durée dans le chevron	Indice brut	Indice majoré au 01/01/2017
Attaché statisticien stagiaire					358	333
Attaché statisticien	1 <sup>er</sup>	1 an			404	365
	2 <sup>ème</sup>	1 an			423	376
	3 <sup>ème</sup>	2 ans			442	389
	4 <sup>ème</sup>	2 ans			466	408
	5 <sup>ème</sup>	2 ans			500	431
	6 <sup>ème</sup>	2 ans et 6 mois			542	461
	7 <sup>ème</sup>	3 ans			588	496
	8 <sup>ème</sup>	3 ans			625	524
	9 <sup>ème</sup>	3 ans			653	545
	10 <sup>ème</sup>	3 ans			703	584
	11 <sup>ème</sup>	4 ans			759	626
	12 <sup>ème</sup>	-			801	658
Attaché statisticien principal	1 <sup>er</sup>	1 an			504	434
	2 <sup>ème</sup>	2 ans			572	483
	3 <sup>ème</sup>	2 ans			616	517
	4 <sup>ème</sup>	2 ans			660	551
	5 <sup>ème</sup>	2 ans			712	590
	6 <sup>ème</sup>	2 ans			759	626
	7 <sup>ème</sup>	2 ans et 6 mois			821	673
	8 <sup>ème</sup>	2 ans et 6 mois			864	706
	9 <sup>ème</sup>	3 ans			916	746
	10 <sup>ème</sup>	-			966	783
Attaché statisticien hors classe	1 <sup>er</sup>	2 ans			759	626
	2 <sup>ème</sup>	2 ans			821	673
	3 <sup>ème</sup>	2 ans			864	706
	4 <sup>ème</sup>	2 ans et 6 mois			916	746
	5 <sup>ème</sup>	2 ans et 6 mois			946	768
	6 <sup>ème</sup>	3 ans			985	798
	7 <sup>ème</sup>	-			1015	821
	échelon spécial Hors échelle A	3 ans		1 <sup>er</sup>	1 an	A1
			2 <sup>ème</sup>	1 an	A2	920
			3 <sup>ème</sup>	1 an	A3	967

<b><u>Candidats Force-Ouvrière</u></b>	
<b>Nathalie LECOMTE</b>	<i>DR Nouvelle Aquitaine Étab Limoges</i>
<b>Nora ELIOT</b>	<i>DR Antilles-Guyane Étab Guadeloupe</i>
<b>Matthieu WYCKAERT</b>	<i>SSM Défense</i>
<b>Marie-Françoise CLEMENT</b>	<i>Direction Générale D.S.E</i>
<b>Sylvie MONTEIRO</b>	<i>Direction Générale D.E.S.E.</i>
<b>Eric GUILLEMET</b>	<i>DR Nouvelle Aquitaine Étab Bordeaux</i>
<b>Laurent FÉFEU</b>	<i>DR Pays de la Loire</i>
<b>Christophe BERTRAN</b>	<i>Direction Générale Étab Clermont-Ferrand</i>
<b>Michel GALANT</b>	<i>D.D.F.I.P Indre et Loire</i>
<b>Bernadette CHABROUX</b>	<i>DR Ile-de-France</i>

